

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDGCV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre 2025 à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le vingt-et-un novembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.

Présents :

- **Représentant la commune** : Gilles APELOIG, Olivier BRIDELANCE ; Fatima CHOMAT, Frédéric FROMENT et Michel-Pierre PECOUL
- **Représentant les socioprofessionnels** : Patricia GRILLET, Frédéric MARTIN
- **Représentant de la Mairie** : Rémi GOUBE, Maire.



Secrétaire de séance : Michel-Pierre PECOUL

En présence de : Héloïse NIEF, Directrice ; Gilles CALVEZ, Directeur d'exploitation

2025 – 27 : Vente de produits dérivés dans le cadre de la manifestation « 60 ans de la Station de Gresse-en-Vercors »

Le Conseil d'administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, régulièrement convoqué et réuni,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU les statuts de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (EPIC) ;
- VU la note de synthèse présentée en séance ;

CONSIDÉRANT la volonté de valoriser le patrimoine et l'histoire de la station à travers la commercialisation de produits dérivés à l'occasion des « 60 ans de la Station de Gresse-en-Vercors » ;

CONSIDÉRANT que cette vente constitue un apport complémentaire aux recettes de la Régie et contribue à sa visibilité locale et touristique ;

CONSIDÉRANT que les modalités de distribution doivent associer le siège de la Régie et des partenaires ou commerçants locaux, dans le respect d'une gestion sécurisée des recettes ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

VOTE :

Pour	7
------	---

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

DÉCIDE :

Article 1 : Les prix de vente publics produits dérivés « 60 ans de la station de Gresse-en-Vercors » sont fixés à :

Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC
Sweat-shirt à capuche marquage logo « 60 ans »	32,5 €	20%	39 €

T-shirt manches courtes marquage logo « 60 ans »	15,84 €	20%	19 €
Casquette marquage logo « 60 ans »	15,84 €	20 %	19 €
Bonnet marquage logo « 60 ans »	12,5 €	20 %	15 €
Bandana marquage logo « 60 ans »	8,33 €	20 %	10 €
Mug 300 ml marquage logo « 60 ans »	7,5 €	20 %	9 €

Article 2 : La vente est assurée :

- directement au siège de la Régie,
- par des partenaires ou commerçants locaux, selon des modalités fixées par la direction (vente en consignation avec reversement à la Régie, ou vente directe sur facture).

Article 3 : Les recettes issues de cette vente seront encaissées dans la régie de recettes existante, ou dans une régie spécifique si nécessaire.

Article 4 : Le Président et le Directeur de la Régie sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors 29 novembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 1/12/2025
- de sa publication le 1/12/2025

Le Président

Olivier BRIDELANCE



